



Compte rendu du Conseil Municipal du 19 octobre 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le jeudi 19 octobre 2017 à 20 H 30 sous la présidence de Monsieur Jacques JULOUX, Maire.

Tous les Conseillers Municipaux étaient présents, à l'exception de :

- Lydie CADET KERNEIS, procuration donnée à Jérôme LE BIGAUT
- Gilles GARCON, procuration donnée à Jacques JULOUX
- Myriam RIOUAT, procuration donnée à Anne MARECHAL
- Hervé PRIMA, procuration donnée à Annaïg GUIDOLLET
- Gwénaelle FAVENNEC, procuration donnée à Denez DUIGOU
- Stéphane FARGAL, procuration donnée à Marc CORNIL

Secrétaire de séance : Marie Hélène LE BOURVELLEC

Date d'affichage des délibérations :

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter 4 points en vie courante.

Le conseil municipal approuve à l'**unanimité** les ajouts en vie courante.

I- APPROBATION DU COMPTE RENDU : annexe 1

ABSTENTIONS : Catherine BARDOU, Arnaud BOUGOT, Jean René HERVE, Françoise Marie STRITT

Le maire souhaite faire part de son inquiétude vis-à-vis de la suppression des contrats aidés. La commune titularise les contrats aidés lorsque les agents remplissent correctement leurs missions et que les besoins sont pérennes. Toutefois, la crèche de Clohars-Carnoët emploie aussi des contrats aidés et ces derniers ne seront pas reconduits. Il y avait 17 salariés soit 12,3 ETP. Un contrat n'a pas été reconduit au mois d'octobre et un autre bientôt au mois d'avril or il n'est pas possible d'augmenter la cotisation des parents dont les montants sont fixés par la CAF. Le budget s'équilibrait avec les subventions de l'Etat pour les contrats aidés, la subvention du Département qui disparaît et la subvention communale qui n'a cessé d'augmenter depuis 2008. Le maire va rencontrer le député à ce sujet. La volonté de consolider les crèches a toujours fait partie des préoccupations gouvernementales ; nous avons joué le jeu et nous serions les 1ers mobilisés si des difficultés devaient apparaître c'est pourquoi le maire souhaitait en informer solennellement le conseil municipal.

II- URBANISME

A- Acquisition de la parcelle AK 0325 auprès de la SCI des Dunes

Dans le cadre du projet de requalification urbaine du Pouldu, envisagé en parallèle de la construction de la base nautique communautaire et de l'office de tourisme, la commune a proposé à la SCI des Dunes l'acquisition de la parcelle AK 0325 d'une superficie de 3 275m², au prix de 15 € le m².

Le dossier est présenté par Denez DUIGOU.



L'acquisition de cette parcelle permettrait une meilleure maîtrise publique des aménagements envisagés : cheminements doux, stationnements, accueil de manifestations estivales entre autres.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire ou l'adjoint à l'urbanisme à signer les actes nécessaires à l'acquisition de la parcelle AK 0325, d'une superficie de 3 275m², pour un montant de 49 125 € auprès de la SCI des Dunes.

Les frais d'actes et de bornage sont à la charge de la collectivité.

Françoise Marie STRITT rappelle que les dunes sont classées : elles sont inconstructibles.

Jacques JULOUX : ce terrain est constructible au PLU. Toutefois il n'est absolument pas envisagé de construire ici mais de réaliser des aménagements paysagers et de proposer du stationnement pour libérer celui qui existe place de l'océan.

Denez DUGOU explique que des aménagements seront faits avec une partie de stationnement qui ne seront pas forcément bitumés.

Jacques JULOUX rappelle que Françoise Marie STRITT fait partie de la commission et pourra donc intervenir sur les orientations d'aménagements futures.

Marc CORNIL est ennuyé de voter pour un sujet dont il ne connaît rien.

Jacques JULOUX indique que c'est expliqué dans la note, que cela a été présenté en commission et confirme qu'il n'y aura pas de construction.

Marc CORNIL demande si les riverains peuvent acheter une partie de cette parcelle ; la SCI le leur a-t-elle proposé ?

Denez DUGOU répond que non. C'est la commune qui s'est approché de la SCI pour savoir si elle était d'accord de vendre une partie pour aménager la zone. Les propriétaires auraient pu solliciter également la SCI s'ils l'avaient souhaité.

Jacques JULOUX rappelle que les dossiers sont pilotés par les élus et traités en séance publique lors des conseils municipaux. C'est un projet d'intérêt général.

Marc CORNIL se rappelle qu'il a eu un projet de construction à cet endroit, il y a quelques années.

Jacques JULOUX confirme mais nous ne prévoyons pas de construire comme déjà dit.

Denez DUGOU indique que l'office de tourisme va rester à son emplacement actuel et qu'une rénovation sans agrandissement est envisagée.

VOTE :

Abstentions : Marc CORNIL, Stéphane FARGAL, Catherine BARDOU, Françoise Marie STRITT, Jean René HERVE, Gilles MADEC

Pour : 21

B- Présentation du CRAC 2016 de la ZAC les « Hauts du Sénéchal »

La Commune de Clohars-Carnoët a décidé d'engager une réflexion d'ensemble pour développer une Zone d'Aménagement Concertée. Le site a fait l'objet d'une première phase d'études de juin 2009 à février 2011 visant à définir un programme et les premières orientations d'aménagement.

Par délibération en date du 8 Juillet 2011, le Conseil Municipal a tiré le bilan de la concertation, approuvé le dossier de création de la ZAC « Les Hauts du Sénéchal » et créé la ZAC du même nom.

Par délibération en date du 16 janvier 2015, le Conseil Municipal a approuvé le dossier de réalisation ainsi que le programme des équipements publics de la ZAC « Les Hauts du Sénéchal ».

Par délibération du Conseil Municipal en date du 16 mai 2012, la commune de Clohars-Carnoët a décidé de confier à la SAFI la réalisation du projet urbain. Notification à la SAFI du contrat de concession d'aménagement de la ZAC « Les Hauts du Sénéchal » en date du 15 juin 2012.

Conformément à l'article 17 du traité de concession, la SAFI présente le Compte Rendu Annuel à la Collectivité pour l'année 2016 (CRAC) au Conseil Municipal pour approbation.

Le montant inchangé de la participation présenté dans le cadre de ce CRAC se décline comme suit : 594 479 € au titre d'une participation d'équilibre, participation non taxable.

Vu l'avis de la commission urbanisme travaux du 11 octobre 2017,

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le CRAC 2016, **joint en annexe n°2**, arrêté des comptes au 31/12/2016, et notamment :

- Le montant global d'opération équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 8 307 661 € HT,
- Les montants de dépenses et recettes arrêtées au 31 décembre 2016,
- Les prévisions de dépenses et recettes pour l'année 2017 et années suivantes,
- Le montant de la participation communale pour l'année 2017, soit 0 € HT,
- Le montant de la participation communale pour l'année 2018, soit 0 € HT.

Denez DUIGOU présente le dossier.

Françoise Marie STRITT demande s'il reste des parcelles à acquérir pour la commune.

Jacques JULOUX : il reste notamment les terrains d'Invest Immo qui a déposé le bilan. La liquidation a retardé les négociations. Sur les 3 autres propriétaires restant, 2 d'entre eux seraient en passe de signer. Un seul propriétaire ne résidant pas sur la commune ne souhaite pas vendre car il se sert du terrain pour mettre sa caravane durant l'été, ce qui n'est d'ailleurs pas légal. S'agissant du prix des terrains, tant que la négociation était en cours, nous ne pouvions les communiquer mais désormais ils figurent dans le CRAC. Les propriétaires vendeurs ont obtenu au prix du marché.

Françoise Marie STRITT demande si les élus ont entendu parler du texte de Nicolas HULOT visant à lutter contre l'artificialisation des terres agricoles. Elle indique également que certaines personnes n'étaient pas vendeuses.

Jacques JULOUX rappelle que les ¾ des terrains étaient déjà constructibles dans le précédent POS. Les surfaces imperméabilisées font ci en plus l'objet d'un règlement les limitant. Ce qui n'est pas le cas dans les lotissements privés. Le maire rappelle que les propriétaires ont tous vendu dans les zones actuellement en construction...

Gilles MADEC demande ce qu'il en est des PSLA ?

Denez DUGOU : pour l'instant ils ne sont pas construits et tant que les maisons ne sont pas construites, elles ne peuvent être réservées.

Jacques JULOUX rappelle que chaque année, la progression du nombre de logements est nécessaire pour permettre le renouvellement urbain (déménagements, décès, nouvelles arrivées). Il rappelle que ce projet a été réalisé dans le cadre d'une démarche AEU (approche environnementale de l'urbanisme et a fait l'objet d'un soutien de l'ADEME.

CONTRE : Marc CORNIL, Stéphane FARGAL, Catherine BARDOU, Françoise Marie STRITT, Jean René HERVE, Gilles MADEC

POUR : 21

C- Nomination des voies du quartier des « Hauts du Sénéchal »

La commission travaux urbanisme a été appelée à se prononcer sur le nom des 19 rues et allées, créées dans la ZAC des Hauts du Sénéchal et a arrêté la liste ci-dessous.

Les noms ci-dessous proposés portent sur « les grandes figures de l'humanisme et des droits, du 20^{ème} siècle »

1. **Ferdinand Buisson** : fondateur de la ligue des droits de l'homme prix Nobel de la paix
2. **Nelson Mandela** : militant de la lutte antiapartheid, président prix Nobel de la paix
3. **Martin Luther King** : militant des droits civiques prix Nobel de la paix
4. **Albert Schweitzer** : Chirurgien précurseur de l'action humanitaire prix Nobel de la paix
5. **Malala Yousafzai** : défenseuse des droits des enfants prix Nobel de la Paix

6. **Joséphine Baker** : artiste engagée, résistante, anti raciste
7. **John Lennon** : artiste des Beatles, pacifiste opposé à la guerre au Vietnam, assassiné.
8. **Michel Colucci dit Coluche** : artiste Humoriste fondateur des restaurants du cœur

9. **Antoine de Saint Exupéry** : écrivain, pilote, résistant, auteur du Petit Prince
10. **Marguerite Yourcenar** : Féministe. Première femme à siéger à l'académie Française
11. **Simone de Beauvoir** : romancière participe au mouvement de libération des femmes
12. **Aimé Césaire** : Homme politique et écrivain de la négritude

13. **Lucie Aubrac** : résistante, cofondatrice du mouvement de la paix

14. **Abbé Pierre (Henry Grouès)** : aide aux sans-abris, fondateur de la communauté Emmaüs
15. **Sœur Emmanuelle (Madeleine Saquin)**: aide aux déshérités « petite sœur des chiffonniers »
16. **Simone Weil** : Féministe-Ministre. Présidente du parlement européen
17. **Rosa Park** : « la femme qui s'est assise » militante des droits civiques
18. **Mahatma Gandhi** : militant des droits civiques adepte de la non-violence, assassiné.
19. **Maria Montessori** : médecin, pédagogue célèbre, droit des enfants

20. **Mère Thérèse** : aide aux plus déshérités prix Nobel de la paix
21. **Albert Camus** : Prix Nobel de littérature, journaliste défenseur des droits.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les dénominations ci-dessus pour les futures rues du quartier les Hauts du Sénéchal.

Denez DUIGOU présente le dossier.

s'étonne de ces propositions. Elle trouve la liste dépersonnalisée et s'avoue déçue que le patrimoine de la commune et de la Bretagne ne soit pas plus valorisé. Ces noms peuvent se retrouver partout.

Jacques JULOUX regrette que Françoise Marie STRITT n'ait pas été en commission qui a réfléchi sur ces propositions. Son représentant n'a pas eu la même réaction. Les noms ont été retravaillés et des modifications ont été portées. Les personnalités bretonnes n'ont pas été retenues car le thème choisi était les grands humanistes et les défenseurs des droits.

Marc CORNIL demande si une autre thématique n'a pas été proposée.

Jacques JULOUX confirme qu'effectivement au départ, il y avait aussi les peintres et les artistes locaux. Après débat, le choix s'est arrêté sur les humanistes. Lors des précédents lotissements nous avons choisi des noms de métiers à Kerambellec puis des îles à Kernevenas.

Denez DUIGOU précise également que dans le cadre de la numérotation et de la dénomination, toutes les propositions des riverains sont retenues lorsqu'une voie n'est pas dénommée. Demain, si des citoyens veulent nommer leur voie Xavier GRALL, c'est tout à fait possible.

Marc CORNIL ce sont des grands personnages mais ils se retrouvent partout, c'est dommage.

Françoise Marie STRITT trouve cette liste déplorable.

Arnaud BOUGOT note qu'il il serait bien de rappeler que Marguerite YOURCENAR a été écrivaine également.

Annaig GUIDOLLET trouve dommage que la réflexion collective et le consensus en commission soit remis en cause ce soir. C'est intéressant de débattre en conseil municipal mais c'est aussi important de travailler en commission.

ABSTENTIONS : Marc CORNIL, Stéphane FARGAL, Jean René HERVE, Gilles MADEC
CONTRE : Catherine BARDOU, Françoise Marie STRITT
POUR : 21

III- FINANCES

A- Décisions du maire : information au conseil

Décision 2017-11

Le conseil municipal est informé de la souscription d'un emprunt de 180 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le budget réseau de chaleur.

Les caractéristiques sont les suivantes :

- Prêt indexé sur le taux du livret A (PCV)
- Montant : 180 000 €
- Durée de la phase de préfinancement : 36 mois
- Durée d'amortissement : 20 ans
- Périodicité des échéances : semestrielle
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,75 %
- Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A
- Amortissement : amortissement prioritaire
- Commission d'instruction : 0,06 % (6 points de base) du montant du prêt

B- Assainissement collectif : approbation de la convention d'entente avec le SITER

Le contrat d'affermage avec la SAUR, conclu pour une durée de 12 ans, prend fin au 30/06/2018.

Dans l'attente du transfert de la compétence assainissement collectif à Quimperlé Communauté au 01/01/2019, la commune de Clohars-Carnoët, a fait le choix de reprendre en régie directe la gestion du service public de l'assainissement collectif. C'est le choix qu'a également fait la commune de Riec sur Belon qui dispose également d'une station membranaire.

Après plusieurs échanges avec les représentants du SITER, la Commune de Clohars-Carnoët a fait part de son intention de constituer une entente visant à mettre en œuvre une coopération avec le SITER du Pays de QUIMPERLÉ pour assurer le service public d'assainissement collectif.

Ce choix est motivé par la volonté de bien préparer le transfert de cette compétence à Quimperlé Communauté. En souscrivant à la convention d'entente avec le SITER, 6 mois auparavant, cela permet au futur service communautaire de bien dimensionner le périmètre d'intervention et les besoins de la collectivité.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal, sous réserve de l'avis de la commission du 18 octobre prochain :

- D'approuver la convention d'entente relative à la mutualisation des moyens techniques pour l'entretien du réseau d'assainissement collectif de la commune jointe en **annexe 3**
- D'autoriser le maire à signer la convention d'entente relative à la mutualisation des moyens techniques pour l'entretien du réseau d'assainissement collectif de la commune
- De décider de ne pas recourir au vote à bulletin secret pour la désignation des membres représentants la commune au sein de la commission spéciale de l'entente
- De désigner :
 - Mme Guidollet Annaïg
 - Mr Rossignol David
 - Mr Le Thoër Joël

Représentants de la commune au sein de la commission spéciale de l'Entente.

Le dossier est présenté par David ROSSIGNOL.

POUR : unanimité

C- Convention avec le SDEF pour la sécurisation des réseaux au Kérou

Il est envisagé des travaux de sécurisation des réseaux au lieu-dit le Kérou. Dans le cadre de la réalisation de ces travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Clohars-Carnoët afin de fixer le montant du fonds de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

Considérant que l'estimation des dépenses se monte à : **100 679 € HT** décomposé comme suit :

- | | |
|-------------------------------------|-------------|
| - Réseau B.T. | 76 970 € HT |
| - Réseau téléphonique (génie civil) | 23 709€ HT |

Le règlement financier du SDEF voté par délibération le 29-10-2014 prévoit un calcul du financement comme suit :

- | | |
|-----------------------------|--|
| - Financement du SDEF | 82 897.25 € |
| - Financement de la commune | 17 781.75€ |
| décomposé comme suit : | <i>0.00 € pour la basse tension</i> |
| | <i>17 781.75 € pour les télécommunications</i> |

Concernant les travaux de sécurisation des réseaux au lieu-dit « le Kérou », les travaux d'enfouissement de réseaux de télécommunication électroniques seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDEF conformément à l'article L2224-36 du CGCT.

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communications électroniques est désormais calculé sur la base de 75% du montant HT des travaux.

La participation de la commune s'élève à 17 781.75 € HT.

Il est proposé au conseil municipal,

- D'accepter le projet de réalisation des travaux de sécurisation des réseaux au lieu-dit « le Kérou »
- D'accepter le plan de financement proposé par le maire pour le versement d'une participation de 17 781.75 €
- D'autoriser le maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

David ROSSIGNOL présente le dossier. Il y a eu beaucoup de problèmes sur ce secteur avec des fils nus. Nous avons la possibilité d'enfourer les réseaux ainsi que le télécom avec le réseau BT.

POUR : unanimité

D- Espace annexe à la médiathèque consacré au jeu, à la documentation, à la musique et à la danse : demande de subventions

Suite à la venue du représentant de la DRAC, il est apparu nécessaire d'affiner le projet initial concernant l'espace culturel dédié à la musique, à la danse, au jeu et à la documentation.

Il est proposé au conseil municipal d'en faire un espace annexe de la médiathèque avec un centre de documentation.

Cet espace, centre de ressources, pensé sur un espace de 200 mètres carrés et d'une partie du hall d'accueil prévoit :

- Un espace jeux comportant des jeux de société, des jeux de construction, des jeux vidéo
- Un espace de documentation sur les arts créatifs avec une section enrichie sur les thématiques des jeux et jouets, de la musique et de la danse.
- Un espace numérique et multi médias dédié à ces thématiques.

Pour mettre en place ce projet, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à solliciter l'aide de la DRAC pour l'acquisition de mobilier et de matériel informatique selon le budget prévisionnel suivant :

Taux de subvention DRAC (taux 2017) :

- Mobilier 30%
- Informatique 40%

	Montant prévisionnel	DRAC	Commune
Mobilier	60 000 €	20 000 €	40 000 €
Matériel informatique	20 000 €	8 000 €	12 000 €
	80 000 €	28 000 €	52 000 €

Anne MARECHAL présente le dossier. Lors du dernier conseil municipal le maire avait prévenu que la demande présentée risquait d'évoluer avec la rencontre du représentant de la DRAC : c'est effectivement le cas avec le projet de délibération présenté ce soir.

ABSTENTIONS : Marc CORNIL, Stéphane FARGAL, Catherine BARDOU, Françoise Marie STRITT, Jean René HERVE, Gilles MADEC

E- Demande de subvention auprès du département pour la réalisation du diagnostic de la MMP

La commune de Clohars-Carnoët, dans sa volonté de valoriser son histoire et son patrimoine culturel, a pour projet la mise en œuvre de la phase 2 du projet scientifique et culturel établi en 2012. Cette phase 2 préconisait la construction d'espaces supplémentaires.

Afin de valider la pertinence de ce projet, la commune a sollicité une mission de conseil et d'accompagnement auprès d'André CARIOU, ancien conservateur du Musée des Beaux-Arts de Quimper chiffrée à 9 200€.

Ce projet est inscrit au contrat de territoire à hauteur de 25%.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à solliciter le département pour une subvention à hauteur de 25% soit 2 300 €.

Le dossier est présenté par Anne MARECHAL. Anne MARECHAL rappelle le diagnostic d'IPSO FACTO en 2010 pour conforter la Maison Musée. De fait cette étude avait permis de consolider la reconstitution d'un point de vue scientifique et historique et de renouveler la muséographie. A l'époque, la phase 2 était déjà actée et le Département avait prévu d'inscrire ce projet après le musée de Pont Aven. La ville n'ambitionne pas de réaliser un musée mais un espace d'interprétation.

ABSTENTIONS : Marc CORNIL, Stéphane FARGAL, Catherine BARDOU, Françoise Marie STRITT, Jean René HERVE, Gilles MADEC

POUR : 21

F- Projet site de St Maurice « l'eau du lieu » demande de subventions auprès de la DRAC et du Département

Le site de St Maurice est loin d'avoir livré tous ses secrets. Le fonds d'archives de l'abbaye est très lacunaire et tardif et les sources textuelles sont rares. Cet été, l'embauche saisonnière de Joséphine ROUILLARD, par ailleurs docteure en histoire médiévale, a permis à cette dernière de faire une découverte majeure relative au système hydrographique certainement mis en œuvre par les moines cisterciens. Cette constatation a fait naître le projet « l'eau du lieu » qui doit permettre d'enrichir de manière substantielle les connaissances du site grâce à des opérations de prospection pédestres et géophysiques. Cette archéologie non destructive permettra de produire rapidement, en quelques mois des premières données sur l'aménagement initial du site et son évolution.

L'acquisition de ces données qui feront l'objet d'une restitution scientifique lors d'un congrès international au Portugal, en juillet 2018, permettra également un enrichissement de l'exposition permanente et une meilleure communication sur l'histoire du site.

La 1ere étape de ces recherches passent par une prospection pédestre des vestiges des aménagements humains du bois de St Maurice et de la vallée de Ster nadred, au mois d'octobre 2017. Cette dernière va être conduite par Joséphine ROUILLARD, docteure en histoire médiévale, Paul BENOIT, professeur honoraire à la Sorbonne et Gwénael GUILLOUZOUIC, garde du littoral et gestionnaire du site. Elle sera

complétée si possible par une mission confiée à un(e) étudiant(e) en archéologie qui pourra réaliser un inventaire archéologique exhaustif sur différentes périodes de l'histoire : de l'époque médiévale à la seconde guerre mondiale.

La seconde étape consiste à réaliser une prospection géophysique avec un prestataire extérieur au 1^{er} semestre 2018. Le but est de détecter les fondations du cloître et autres bâtiments ou vestiges ainsi que les canalisations souterraines. Les méthodes de prospection géophysique font appel à des techniques développées en géologie afin de sonder un espace donné dans le but de connaître la nature du sous-sol. Elle mesure les variations de la résistivité du sol qui traduit la difficulté avec laquelle un courant électrique peut traverser un volume de terrain donné.

Ces 2 étapes seront ensuite restituées au public scientifique via le colloque international prévu au mois d'août 2018 à Alcobaca, et au public du site abbatial avec des cartographies, la possibilité d'une nouvelle muséographie et une animation meunerie avec des explications du mécanisme alimenté grâce aux marées.

Les premières étapes liées à la recherche peuvent bénéficier de financements de la DRAC et du conseil départemental.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à solliciter la DRAC via la demande d'opération archéologique ainsi que le Département à hauteur de 40% chacun pour un montant estimé d'opération de 27 000 € composé de :

- | | |
|--|---------|
| - Prospection géophysique : | 15 000€ |
| - Prospective pédestre et restitution scientifique : | 10 000€ |
| - Frais divers : | 2 000 € |

Anne MARECHAL indique que nous avons beaucoup de chances d'avoir rencontré Joséphine ROUILLARD d'une grande qualité scientifique qui s'est proposé spontanément pour réaliser ce travail.

CONTRE : Gilles MADEC

POUR : 26

G- Extension du réseau d'assainissement rue de Stervinou

Suite aux travaux d'extension du réseau d'assainissement sur le secteur de Doëlan, une mission complémentaire a été confiée au maître d'œuvre pour étudier la faisabilité de la réalisation d'un réseau collectif sur la rue de Stervinou.

Il ressort de l'étude que la création d'un réseau gravitaire n'est pas possible sur cette rue et que la mise en place d'un poste de refoulement n'est pas pertinente du fait du faible nombre d'habitations desservies et des risques de stagnation des effluents dans le réseau.

La solution du réseau ramifié sous pression est donc la solution retenue, car la plus adaptée aux particularités de la rue. Le coût de l'extension du réseau est estimé sur sa partie publique à 15 429,50 € HT.

Les exonérations à l'obligation de se raccorder ont été fixées par délibération du conseil municipal n° 2014-88 en date du 10 juillet 2014. Il est rappelé qu'en cas de vente de l'immeuble, l'arrêté d'exonération ou de prolongation devient caduc, le raccordement au réseau public devient obligatoire dans un délai d'un an.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver l'extension du réseau d'assainissement collectif sur la rue de Stervinou,
- De fixer pour la rue de Stervinou la date de début d'obligation de raccordement au réseau d'assainissement collectif au 1^{er} juin 2018,
- De majorer la redevance assainissement de 100 % pour les propriétaires concernés par l'extension de réseau et non raccordés dans les deux ans,
- De fixer la PAC à son montant maximum pour les propriétaires n'ayant pas communiqué la surface de plancher de leur habitation dans les délais impartis par la Commune,
- D'appliquer les exonérations à l'obligation de se raccorder prévues dans la délibération n° 2014-88 du 10 juillet 2014, étant entendu que l'obligation de se raccorder dans le délai d'un an s'impose à nouveau en cas de vente de l'immeuble ou en cas de succession.

Le dossier est présenté par David ROSSIGNOL.

Marc CORNIL souhaiterait dire sa satisfaction de voir cette question abordée ce soir.

POUR : **unanimité**

VI- MARCHES PUBLICS

A- Attribution partielle des marchés de travaux pour la réalisation du gymnase

Le rapport d'analyse des offres, réalisé par le Cabinet Le Borgne, a été présenté en commission urbanisme travaux le 18/10.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans le journal Ouest-France du Finistère le 8 septembre 2017 pour l'attribution des **lots 5, 10 et 12** déclarés infructueux lors de la première consultation.

Les propositions figurant dans le tableau ci-dessous ont été validées à l'unanimité par la commission.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer les marchés de travaux relatifs aux lots 5, 10 et 12 comme suit.

RENOVATION ET EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF						
N° LOT	DESIGNATION	ESTIMATION € HT VALEUR AVRIL 2017	ENTREPRISES	MONTANT HT DES OFFRES	OPTION € HT	TOTAL € HT AVEC OPTIONS
1	TERRASSEMENT-VRD-ESPACE VERTS	115 000,00 €	LE FER TP	94 241,50 €	1 312,00 €	95 553,50 €
2	GROS ŒUVRE	410 000,00 €	BAT'ISOLE CONST	492 103,44 €	2 529,66 €	494 633,10 €
3	CHARPENTE METALLIQUE	200 000,00 €	SA BAUME	115 150,00 €		115 150,00 €
4	COUVERTURE - ETANCHEITE - BARDAGE	220 000,00 €	SEO	248 518,41 €	20 865,00 €	269 383,41 €
5	MENUISERIE EXTERIEURE ALU -	60 000,00 €	C.T.I.S	100 803,65 €		100 803,65 €
6	MENUISERIE INTERIEURE BOIS	125 000,00 €	LE PENNEC	110 673,27 €		110 673,27 €
7	CLOISON SECHES	20 000,00 €	RAULT MAURICE	12 000,00 €		12 000,00 €
8	FAUX PLAFONDS	16 000,00 €	LE GALL PLAFONDS	9 913,80 €		9 913,80 €
9	REVETEMENTS SCELLES	48 000,00 €	SOLS DE	50 000,00 €		50 000,00 €
10	PEINTURE	30 000,00 €	BLIN HERCENT	26 453,00 €		26 453,00 €
11	REVETEMENTS SOL SPORTIF	45 000,00 €	SPORTINGSOLS	42 695,00 €		42 695,00 €
12	EQUIPEMENTS SPORTIFS	34 000,00 €	NOUANSPOUR	36 852,55 €		36 852,55 €
13	CHAUFFAGE-VENTILATION-PLOMBERIE	155 000,00 €	SANITHERM SARL	133 906,76 €		133 906,76 €
14	ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES	157 000,00 €	LE BOHEC BENOIT	138 771,46 €	2 273,28 €	141 044,74 €
	TOTAL € HT	1 635 000,00 €		1 612 082,84 €	26 979,94 €	1 639 062,78 €
	TOTAL € TTC (pour info)	1 962 000,00 €		1 934 499,41 €	32 375,93 €	1 966 875,34 €

VOTE : Unanimité

B- Attribution des marchés de travaux pour la réalisation du réseau de chaleur

Le rapport d'analyse des offres, réalisé par le bureau d'études ARMOEN en charge du projet avec l'architecte Patrice AUBERT de CAO à MELLAC, a été présenté en commission urbanisme travaux le 18/10. Il a été remis sur table le soir du conseil municipal.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans le journal Ouest-France du Finistère le 9 septembre 2017.

Les propositions suivantes sont validées à l'unanimité par la commission, à savoir :

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer les marchés tels que présentés ci-dessous :

CONSTRUCTION DU RESEAU DE CHALEUR SAINT MAUDET				
N° LOT	DESIGNATION	ESTIMATION € HT VALEUR AVRIL 2017	ENTREPRISES	MONTANT HT DES OFFRES
1	TERRASSEMENT-VRD-	52 225,00 €	LE FER TP	46 756,00 €
2	GROS ŒUVRE	64 600,00 €	BAT'ISOLE	64 789,58 €
3	ETANCHEITE	9 800,00 €	SEO	9 420,00 €
4	MENUISERIE EXTERIEURE	42 100,00 €	LE PENNEC	42 100,00 €
5	CHAUFFERIE ET RESEAU DE CHALEUR	167 777,80 €	ID ENVIRONNEMENT	137 109,82 €
6	CHAUFFAGE	50 160,00 €	infructueux	
	TOTAL € HT	386 662,80 €		300 175,40 €

VOTE : Unanimité

V- VIE COURANTE : RPQS 2016 sur le service public d'adduction d'eau potable du syndicat intercommunal de Riec sur Belon

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est informé du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'adduction d'eau potable du syndicat intercommunal de Riec sur Belon.

ANNEXE 4 : RPQS 2016

Annaïg GUIDOLLET présente le dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Jacques JULOUX informe que les PACS seront désormais réalisés en mairie à compter du 01 novembre. Pour ceux qui souhaitent une cérémonie, cela est possible sur demande.

Denez DUIGOU informe que l'enquête publique relative à la modification n°2 du PLUi est annulée car la modification du périmètre de la chapelle Notre Dame nécessitait également une enquête des services de l'Etat. Ainsi cette modification est reportée en 2018 et sera conduite par Quimperlé Communauté.

Jacques JULOUX rappelle la tenue, samedi, de l'assemblée départementale des officiers mariniers à la SDF à 10h00 et la réunion de quartier de Doëlan à 17h30 à St Jacques.

Françoise Marie STRITT évoque les dégradations récentes dans le fond du port de Doëlan et réitère la demande d'une caméra pour voir toute cette partie du fonds du port.

Gérard COTTREL souhaite connaître le sentiment de l'assemblée sur la prolifération des choucas dans le bourg.

Jacques JULOUX a participé à l'assemblée départementale des chasseurs : ce problème avait été évoqué. C'est une espèce nuisible protégée. Cela est pris en charge par la société de chasse a priori.

Gérard COTTREL : certaines communes en parlent également mais il n'a pas connaissance d'actions spécifiques.

Marie Hélène LE BOURVELLEC indique que G GUILLOUZOUIC, garde du littoral et responsable du site de l'abbaye St Maurice, avait procédé à un comptage il y a quelques années.

Jacques JULOUX va questionner la société de chasse à ce sujet.

Marc CORNIL souhaite poser 2 questions :

1- la rue du Kérou pose question en terme d'esthétique avec ses bacs à fleurs, très disparates. Ceci donnera satisfaction aux riverains et aux touristes de les changer.

2- Marc CORNIL n'entend plus trop parler de l'attribution d'un nom à l'école publique de St Maudet et il croit savoir que lors du conseil d'école, les enseignants se sont abstenus. Marc CORNIL trouve cela sage car les enseignants n'ont pas vocation à rester alors que les parents d'élèves aimeraient que le vocable reste. La voix du peuple est à prendre en considération.

David Rossignol indique que la municipalité est consciente de l'aspect inesthétique de la rue du Kerou. L'aménagement devrait être amélioré pour l'été prochain.

Jacques JULOUX rappelle l'historique qui a conduit à proposer de nommer les écoles en rappelant qu'elle n'avait jamais été nommée mais portait le nom de leur implantation. Pour celle de St Maudet, une proposition comprenant 3 noms avait été faite. Lors du conseil d'école de juin il n'y a pas eu de vote. Nous questionnerons donc de nouveau le conseil d'école. C'est à la commune de proposer mais nous avons voulu partager cette réflexion avec la communauté éducative.

Au bourg, suivant la même démarche, les parents et enseignants se sont exprimés et les 2 écoles sont désormais dénommées Benoite Groult et Pierre Tal Coat. Il n'y a pas eu de problème.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 21 décembre 2017.

Fin de la séance à 22h34